

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS119

présenté par
M. Bapt, rapporteur

ARTICLE 9

Au début de l'alinéa 90, substituer à la référence :

« Des 2° et 5° »

la référence :

« Du 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'alinéa dans sa rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.